



INSCRIPTION A LA BROCANTE DE FERICY

DIMANCHE 21 MAI 2023 (À retourner en mairie avec le règlement)

Habitant de Féricy : 1 mètre gratuit puis 5 € le mètre supplémentaire - 2 m minimum

NOM.....Prénom.....
Adresse.....77133 FERICY - Tel
Nombre de mètre linéaire (véhicule non autorisé) :ml - Montant à régler.....€
Carte d'identité n°.....délivrée lepar
Désirerais avoir mon stand au n° de la rue de Ferland, **en accord avec le propriétaire.**

Association Féricienne : 5 mètres gratuits puis 5 € le mètre supplémentaire

Nom de l'association :
Siège social :
Représentant :
Nombre de mètre linéaire (véhicule non autorisé) :ml - Montant à régler.....€

Habitant d'une autre commune : 5 € le mètre linéaire - 2 m minimum

NOMPrénom
Adresse
CP et Ville.....
Tel
Nombre de mètre linéaire (véhicule non autorisé) :ml - Montant à régler.....€
Carte d'identité n°.....délivrée lepar

Date limite de réservation : mercredi 17 mai 2023

ATTENTION

Il est impératif de vous présenter à l'accueil (entrée brocante devant école) pour vous faire enregistrer même si vous avez déjà réglé et même si vous êtes installés devant votre domicile

Nous vous rappelons que la circulation sera interdite de 6 heures à 19 heures le dimanche 21 mai 2023 sur la partie de la rue de Ferland située entre l'École et la rue de la Fontaine.

La zone de déballage est comprise entre le 1 rue de Ferland et l'entrée de la rue Henri Mouton.

Professionnels et alimentaires interdits.

Un itinéraire d'installation des exposants sera fléché pour un passage obligatoire au contrôle situé devant l'École.

Nous demandons aux habitants riverains de cette portion de la rue de Ferland de prendre leurs dispositions en conséquence s'ils doivent utiliser leur véhicule ce dimanche. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

L'installation des exposants ne se fait pas avant **6 heures et se terminera à 8h précise.** Véhicules non autorisés sur le vide-greniers, par mesure de sécurité.

En cas d'intempéries ou de désistement, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement.